

**OBJET : Avenants rectificatifs au marché de travaux Coopérative laitière**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** 30 janvier 2018

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 32</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; Pierre-Auguste FEUGIER (Saint-Franc) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean-Paul PETIT (saint-Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <p>Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ;</p>
--	--

**CONSIDÉRANT** le marché de travaux d'Extension des caves d'affinage et modification des espaces de travail de la coopérative laitière des Entremonts ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de régularisation des marchés en fin de travaux, pour les LOTS 1 et 2,

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur les avenants suivants :

LOT	MONTANT MARCHE INITIAL	AVENANT	COUT PRESTATION	MONTANT MARCHE MODIFIE
LOT 1 – TERRASSEMENT Ent. BOTTA	141 069,31 € HT	<b>AVENANT N°3 - Régularisation</b> - Modification de prestations (travaux non réalisés et travaux supplémentaires)	- 57,79 € HT	141 011,52€ HT
LOT 2 – DEMOLITION GROS ŒUVRE Ent. BOTTA	494 935,95 € HT	<b>AVENANT N°1 - Régularisation</b> - Modification de prestations (travaux non réalisés et travaux supplémentaires)	- 6 505,17 € HT	488 430,78 € HT

Le conseil après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **ACCEPTE** les modifications des avenants présentés sur le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 7 février 2018,

